

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 DECEMBRE 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Alliance France Design : Jean SCHNEIDER (suppléant)

Association des Traducteurs/Adaptateurs de l'Audiovisuel : Isabelle MILLER (suppléante)

Association des Traducteurs Littéraires de France : Romane BALEYNAUD (suppléante)

Chambre Syndicale de l'Edition Musicale : Sophie WALDTEUFEL (titulaire)

Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs : Katerine LOUINEAU (titulaire),

Ecrivains et écrivains Associés du théâtre : Alain BELLET (suppléant)

F3C-CFDT : Hélène COURTOIS (titulaire)

Fédération des professionnels de l'art contemporain (CIPAC) : Ludovic JULIÉ (suppléant)

Guilde des auteurs réalisateurs de reportages et de documentaires : Jérôme SESQUIN (titulaire)

Ligue des Auteurs Professionnels : Dominique LEPAPE (titulaire)

Scénaristes de cinéma associés : Anne-Louise TRIVIDIC (titulaire) Sabine LE STUM (suppléante)

Société des Gens de Lettres : Christophe HARDY (titulaire)

Société des réalisatrices et réalisateurs de films : Elisabeth JONNIAUX (titulaire)

Syndicat national de l'Edition : Axelle CHAMBOST (titulaire)

Syndicat national des auteurs et compositeurs : BESSORA (titulaire)

Union des Photographes Professionnels : Matthieu BAUDEAU (titulaire)

Union nationale des auteurs et compositeurs : Gilles BRESSAND (suppléant)

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle : Jérôme DECHESNE (titulaire)

Personnalités qualifiées : Angéla ALVES – Jacques FANSTEN

Ministère de la Culture : Fabrice BENKIMOUN, Marie-Aurore de BOISDEFFRE

Direction de la Sécurité sociale : Simon MILSTAYN

URSSAF Caisse nationale : Boris MINOT

CNAM : Pascale DORISON-POUJOL

Sécurité Sociale des artistes auteurs : Thierry DUMAS, Laëtitia HOFFNER-DEVILAINE, Arnaud CAMBOULIVES, Marie-Paule FOURNIER-GUILLOT

ETAIENT EXCUSÉS :

CGT Spectacle : Pouvoir à Dominique LEPAPE (LIGUE)

Union des Producteurs de Cinéma : Pouvoir à Matthieu BAUDEAU (UPP)

.....

Important : ce PV se présente sous la forme d'échanges entre les participants toutefois il n'a pas vocation à être exhaustif.

Ouverture de la séance à 14 h 20 par Matthieu BAUDEAU (UPP) Président du Conseil d'administration.

1. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022.

Arnaud CAMBOULIVES, Directeur de la relation artistes auteurs présente une version synthétique du rapport d'activité 2022 dont l'intégralité sera disponible sur le site de l'organisme et envoyé aux membres du Conseil à l'issue de la réunion.

Avant cette présentation Katerine LOUINEAU (CAAP) demande la parole pour indiquer que la dernière réunion du Conseil d'administration (CA) s'est tenue le 31/05 soit il y a plus de 6 mois, alors que le code de la Sécurité sociale précise que le Conseil d'administration doit se réunir au moins tous les 3 mois. Elle demande à Thierry DUMAS quelle en est la raison.

Le Directeur indique que la convocation du Conseil et l'ordre du jour du CA sont de la compétence du Président et non des services administratifs.

Le Président Matthieu BAUDEAU (UPP) explique que, compte tenu notamment des congés d'été, c'était la date commune la plus proche que l'on ait pu trouver.

Concernant le rapport d'activité, Jacques FANSTEN (personne qualifiée) et Elisabeth JONNIAUX (SRF) demandent désormais à recevoir préalablement l'ensemble des documents qui seront examinés en séance, ce dont convient très bien Matthieu BAUDEAU (UPP) et demande au Directeur Thierry DUMAS de le faire à l'avenir.

Fabrice BENKIMOUN (représentant du Gouvernement) souhaite que l'ensemble des documents utiles au Conseil soit adressé aux administrateurs 15 jours avant la date de la réunion. Il propose une délibération en ce sens pour sécuriser les discussions.

Les administrateurs échangent sur les éléments présentés dans le rapport d'activité (envoyé par mail le 18/12/2023).

2. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2024.

Le Président indique ne pouvoir soumettre le budget 2024 au vote pour trois raisons :

- Le projet de budget 2024 a été remis sur table et en conséquence, les membres du Conseil n'ont pas pu en prendre connaissance avant cette séance.
- Le projet de budget avait été présenté mi-novembre par le Directeur Thierry DUMAS au Bureau. Le Bureau avait fait un certain nombre de remarques qui n'ont pas été réalisées.
- Enfin, le Président a découvert la veille du CA un échange de courriels entre les tutelles et le Directeur Thierry DUMAS à propos du projet de budget. Il y était indiqué que les tutelles ne pouvaient pas approuver ce budget en l'état, notamment du fait de l'absence de lignes stratégiques parfaitement définies justifiant l'augmentation du budget.

Thierry DUMAS intervient en soulignant que chacun doit assumer ses responsabilités, Ainsi le choix des points à l'ordre du jour relève de la compétence du Président. Il indique au CA qu'une réunion préparatoire a eu lieu le 16 novembre afin que le Bureau lui indique les points qu'il souhaitait mettre à l'ordre du jour et que le travail préparatoire puisse être accompli. Concernant la proposition budgétaire 2024 le Bureau lui a demandé de transmettre aux autorités de tutelle la proposition la plus ambitieuse (+10%).

Matthieu BAUDEAU (UPP) indique qu'il est de la responsabilité du Directeur de préparer le budget et de faire en sorte que les membres du Conseil puissent voter de manière éclairée. Il précise que cette réunion avait été demandée par le Bureau, qui avait demandé au Directeur Thierry DUMAS si la proposition budgétaire avait été construite en étroite liaison avec les ministères de tutelle. Sans réponse précise de la part du Directeur de la SSAA, le Bureau lui a fait un certain nombre de remarques, notamment la hiérarchisation des sujets, qui n'ont pas été prises en compte dans le projet découvert aujourd'hui en séance.

Le Directeur indique qu'il aurait souhaité depuis ce 16 novembre avoir des contacts avec le Président. Il lui avait expliqué à cette date qu'il existait une tradition de contacts informels avec la Direction de la Sécurité sociale (DSS). Il est clair, néanmoins que le contenu de la proposition budgétaire est une prérogative du CA. Thierry DUMAS précise avoir envoyé strictement la proposition que le Bureau lui avait demandé d'adresser aux tutelles.

Le Président rappelle que dans les statuts de la SSAA il est précisé à l'article 19 que c'est le Directeur qui prépare le budget.

Christophe HARDY (SGDL), secrétaire du Bureau, demande si le Directeur de la SSAA, ne voulait pas le refus des tutelles, en présentant un projet « ambitieux », avec plus de moyens. : Thierry Dumas avait l'expertise et la compétence pour savoir que le budget présent allait être refusé par les tutelles.

Thierry DUMAS rappelle lui avoir indiqué le 16 novembre que les propositions budgétaires avec un fort pourcentage d'augmentation avaient peu de chances de recevoir l'aval de la DSS. Deux propositions budgétaires préparées par les services ont été présentées au Bureau, la première à périmètre constant se traduisait par un budget constant, la seconde avec des proposition d'élargissement des missions de l'organisme se traduisait par une augmentation d'environ 10%. Le Directeur a demandé au Président quelle version il devait transmettre qui lui a indiqué s'orienter vers la version la plus ambitieuse en fonction des remarques émises par les différents membres du Bureau.

Le Président rappelle en effet que ce projet de budget devait reprendre les propositions du Bureau, comme celle de hiérarchiser les opérations en fonction d'axes stratégiques.

Katerine LOUINEAU (CAAP) souhaite connaître le nombre de réunions du Bureau qui ont précédé ce CA.

Christophe HARDY (SGDL) indique qu'il y en a eu deux, une en septembre et une en novembre.

Katerine LOUINEAU (CAAP) regrette l'absence de comptes-rendus de ces réunions qui auraient pu être adressés à l'ensemble des administrateurs. Elle précise que c'est la responsabilité politique du CA que de voter le budget et qu'ensuite seulement les tutelles peuvent intervenir et ont 15 jours pour s'y opposer. C'est au Conseil de prendre ses responsabilités et aux tutelles de s'exprimer après le vote. Les services n'ont pas selon elle à définir le contenu de la proposition budgétaire en amont avec les tutelles. Ce rôle politique doit appartenir aux administrateurs. Katerine LOUINEAU (CAAP) rappelle à ce sujet, avoir demandé au Président de mettre à l'ordre du jour le rôle du CA et elle indique que cela n'a pas été fait.

Jérôme SESQUIN (GAARD) intervient, il ne voit pas comment le Conseil pourrait voter le budget dans ces conditions.

Simon MILSTAYN (représentant du Gouvernement) précise que si aucun budget n'est voté au 1^{er} janvier, un quart du budget précédent sera attribué à la SSAA.

Jacques FANSTEN (personne qualifiée) déclare trouver ce débat très désagréable et se dit pantois qu'un Directeur indique qu'il n'est pas responsable. L'échange entre Jacques FANSTEN (personne qualifiée) et Thierry DUMAS est tendu.

Thierry DUMAS trouve qu'il s'agit là d'une mise en cause particulièrement grave et injuste. C'est à ses yeux de la diffamation. Il entend juste respecter les prérogatives de chacun.

Katerine LOUINEAU (CAAP) indique que c'est à la Direction de faire respecter le Code de la Sécurité Sociale.

Angela ALVES (personne qualifiée) souhaite apporter son point de vue sur le processus budgétaire. Forte de son expérience, elle sait qu'il est opportun de contacter les autorités de tutelle en amont, pour construire le budget en écoutant leurs remarques et en respectant leurs arbitrages.

Katerine LOUINEAU (CAAP) est en désaccord, les ministères ne doivent intervenir qu'après l'adoption du budget par le Conseil mais pas avant. Dans le cas contraire, le CA n'est plus qu'une chambre d'enregistrement.

Fabrice BENKIMOUN (représentant du Gouvernement) explique que les textes sont clairs. C'est le Directeur qui présente le budget au CA. La proposition budgétaire pour 2024 prévoit une augmentation de plus de 10% avec très peu d'analyse. Cela ne permet pas aux tutelles de donner un avis favorable. Pour fonctionner correctement il faut des échanges avec tout le monde, à la fois sur les chiffres et sur les orientations politiques. Les augmentations doivent être justifiées et répondre à des missions. Le représentant du ministère de la Culture note qu'en 2024 on est sur un périmètre constant ce qui doit se traduire dans la proposition budgétaire. L'action sociale et la nouvelle mesure d'accompagnement sur le rachat des cotisations vieillesse prescrites est essentielle. Il s'attendait à voir cela dans le budget. Un budget se pense et avant de le présenter au CA, on doit être quasiment sûr qu'il convient à tout le monde et qu'il sera adopté. Rejeter un budget, est problématique. Il invite donc le Conseil et la SSAA à reprendre le processus à périmètre constant et à partir de ces éléments, à construire une argumentation avec une évolution raisonnable.

Jérôme SESQUIN (GAARD) demande ce qu'entendent les tutelles par augmentation raisonnable ? Le montant de l'inflation est-ce raisonnable ?

Elisabeth JONNIAUX (SRF) s'interroge sur l'aide au rachat des cotisations et le budget de la commission d'action sociale (CAS).

Katerine LOUINEAU (CAAP) indique que le budget de la CAS est règlementaire, il ne figure pas dans le budget de la SSAA et n'a pas à être voté par le Conseil. Elle reproche à Fabrice BENKIMOUN (représentant du gouvernement) d'induire en erreur les administrateurs.

Le représentant du ministère de la Culture explique avoir été mal compris et indique qu'en effet le financement des aides versées par la CAS ne figure pas dans le budget de la SSAA. Seules y figurent les sommes nécessaires au fonctionnement de la SSAA pour instruire les demandes d'aides mais il existe donc bien une corrélation entre les deux.

Jérôme SESQUIN (GAARD) souhaite connaître ce qui était financé dans le projet budgétaire en augmentation de 10% par rapport à celui de l'année précédente.

Le Directeur Thierry DUMAS répond qu'une présentation aux administrateurs détaillée de cette version « haute », avec un périmètre élargi des missions de la SSAA, était prévue lors de cette séance. Le Directeur rappelle qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur la légitimité de cette augmentation.

Elisabeth JONNIAUX (SRF) souhaite avoir des détails sur la proposition budgétaire. Elle suggère une présentation du budget aujourd'hui et qu'on reporte le vote à une prochaine réunion.

Matthieu BAUDEAU (UPP) constate que les membres du Bureau avaient demandé une analyse stratégique qui n'a pas été fournie et que par ailleurs, les documents n'ont pas été transmis préalablement à la séance.

Il suggère par ailleurs qu'un audit soit fait sur l'ensemble de la gestion de la SSAA.

Le Directeur Thierry DUMAS indique que les documents budgétaires transmis aux tutelles l'ont également été préalablement au Bureau en date du 27 novembre et n'ont donné lieu à aucun retour.

BESSORA (SNAC) intervient en expliquant souhaiter comprendre comment cette proposition budgétaire a été construite.

Katerine LOUINEAU (CAAP) s'étonne de cette volonté d'élargissement du périmètre de la SSAA qui ne relève pas du CA.

Jérôme DECHESNE (USPA) demande quelle est la dépendance de la SSAA à des prestataires extérieurs pour ses outils de communication.

Le Directeur Thierry DUMAS répond qu'elle est importante car le service communication en interne compte 2,5 salariés.

Arnaud CAMBOULIVES, Directeur de la relation artistes auteurs, présente et détaille les différents projets chiffrés dans la proposition budgétaire 2024. Cette présentation est jointe au procès-verbal

En réponse aux demandes de plusieurs administrateurs sur l'affectation des dépenses, Matthieu BAUDEAU (UPP) signale avoir demandé au Directeur Thierry DUMAS un budget sous forme de comptabilité analytique mais que cela n'a pas été fait.

Le Directeur répond que c'est faux et qu'il a été fourni une présentation par projet telle qu'elle avait été demandée.

Concernant les missions confiées à la SSAA, Fabrice BENKIMOUN (représentant du Gouvernement) rappelle celle de l'aide au rachat de cotisations arriérées. La circulaire prévoit que la SSAA certifie des pièces. La CNAV a besoin d'un tiers de confiance pour instruire les dossiers qui font parfois jusqu'à 800 pièces. Le représentant du ministère de la Culture pense qu'il est important que la SSAA puisse jouer ce rôle de tiers de confiance.

BESSORA (SNAC) demande si cela est prévu dans le budget 2024.

Arnaud CAMBOULIVES répond que la SSAA a une mission de référent et qu'aucun budget supplémentaire n'a été alloué à ce titre.

Fabrice BENKIMOUN (représentant du Gouvernement) croit comprendre que la proposition budgétaire pour 2024 comprend l'élargissement du périmètre avec notamment la médiation interbranche la SSAA devenant une sorte de guichet unique.

Katerine LOUINEAU (CAAP) souligne que l'URSSAF Limousin joue actuellement ce rôle.

Boris MINOT (Urssaf Caisse nationale) explique que l'URSSAF a pour objectif, dans le cadre de la COG, de déployer un dispositif de coordination interbranches qui s'appelle HELP, dispositif qui existe d'ores et déjà pour les travailleurs indépendants. Il y a un portail partenaire URSSAF/CPAM avec outre une messagerie sécurisée, un auteur a la possibilité de consulter ses revenus, ses droits aux indemnités journalières.

Katerine LOUINEAU (CAAP) intervient en regrettant que concernant les CPAM, rien ne fonctionne.

Pascale DORISON-POUJOL (CNAM) signale que lorsqu'un dossier bloque, les services de la SSAA lui demandent d'intervenir.

Jérôme SESQUIN (GAARD) relate les difficultés que rencontrent les personnes ayant plusieurs statuts pour faire reconnaître leurs droits.

Les administrateurs échangent longuement sur les difficultés que rencontrent les artistes auteurs face à l'administration selon qu'ils déclarent leurs revenus en traitement et salaires ou en bénéfices non commerciaux.

Angela ALVES (personne qualifiée) souhaite connaître l'effectif de la SSAA et sa répartition en fonction des missions.

L'organigramme de la SSAA sera adressé avec le présent procès-verbal

Matthieu BAUDEAU (UPP) souhaite savoir à quoi sert et comment fonctionne l'organisme. C'est la raison pour laquelle il propose un audit et demande aux administrateurs s'ils en sont d'accord.

La représentante du CAAP demande de préciser sur quoi porterait cet audit

Le Président répond que l'audit porterait sur l'organisation de la structure et ses missions. Un tel rapport permet d'avoir une vision extérieure et impartiale afin d'éclairer les décisions du Conseil.

Jacques FANSTEN (personne qualifiée) indique ne pas être contre l'idée d'un audit à la condition qu'on ouvre également un chantier sur ce que les artistes auteurs attendent de cet organisme.

Anne-LOUISE TRIVIDIC (SCA) explique que le souhait du Bureau est de très vite coordonner les besoins au sein du Conseil et de proposer une réunion autour des contributions écrites des souhaits des administrateurs. Par ailleurs, elle indique que, même si c'est le début de la nouvelle gouvernance, elle est favorable à l'audit.

JEROME SESQUIN (GAARD) dit ne pas savoir comment fonctionne l'organisme, où va et à quoi sert l'argent. Il estime que décider d'un audit représente un désaveu pour les tutelles et l'administration incapables d'expliquer comment fonctionne l'organisme et où va l'argent.

Concernant l'organisation d'un audit Katerine LOUINEAU (CAAP) se dit perplexe car le fonctionnement de l'organisme est clairement encadré par des lois et des règlements.

Le Président juge que l'audit est tout à fait nécessaire parce qu'il n'arrive pas à avoir une vision très claire du fonctionnement de la SSAA.

Hélène COURTOIS (F3C-CFDT) juge cette demande d'audit prématurée car il lui semble qu'un audit ne se justifie que s'il y a dysfonctionnement.

Alain BELLET(EAT) demande à quoi sert cet organisme.

Ludovic JULIÉ (CIPAC) souhaite avoir des éclaircissements sur cet audit. S'agit-il d'un audit comptable ? juridique ? un audit sur le fonctionnement de l'organisme ? il estime nécessaire de définir un cahier des charges assez précis de ce qui est attendu et demande qui supportera le coût de cette prestation.

Gilles BRESSAND (UNAC) explique avoir compris que c'est une demande du Bureau qui n'arrive pas à avoir une vision précise des choses.

Simon MILSTAYN (représentant du Gouvernement) intervient en expliquant qu'il n'appartient pas au Conseil de décider d'un audit, il doit être demandé aux tutelles.

La représentante du CAAP demande à nouveau que le rôle du CA soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Président propose néanmoins de voter sur la demande d'audit.

Simon MILSTAYN (représentant du Gouvernement) indique que comme cette demande d'audit n'est pas à l'ordre du jour, elle ne peut pas faire l'objet d'un vote lors de cette séance. Par ailleurs cette décision relève de la compétence des tutelles.

Le Président indique que le vote sera le reflet d'un souhait de la part des membres du CA et sera soumis à l'appréciation des tutelles. Vote à main levée sur la demande d'audit :

Contre : 0

Abstention : 12 voix (USPA, AFD, SNE, CFDT, SNAC, GAARD, EAT, SRF, ATAA, CAAP, CIPAC, CSDEM)

Pour : 10 voix (UPP, SGDL, SCA, UNAC, ATLF, Angela ALVES, Jacques FANSTEN, Ligue, CGT, UPC)

BESSORA (SNAC) regrette de n'avoir pas pu réfléchir à cette proposition.

Elisabeth JONNIAUX (SRF) aurait souhaité reporter le vote et qu'au préalable les membres du CA se réunissent pour en discuter.

Simon MILSTAYN (représentant du Gouvernement) prend note de la délibération mais souligne l'absence pour cet audit d'un libellé clair, d'un périmètre identifié et d'un budget défini.

Fabrice BENKIMOUN (représentant du Gouvernement) prend également note de la délibération et indique qu'il y aura sur ce point une discussion entre les tutelles et qu'une réponse sera apportée au Conseil.

3. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES PREVUE A L'ARTICLE 22 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION.

Après présentation du rôle de la commission de contrôle des comptes (missions et composition) trois administrateurs Angéla ALVES (personne qualifiée), Ludovic JULIÉ (CIPAC) et Katerine LOUINEAU (CAAP) se portent candidats

Le vote a lieu à main levée :

- Angéla ALVES (personne qualifiée) est élue à l'unanimité
- Ludovic JULIÉ (CIPAC) est élu à l'unanimité
- Katerine LOUINEAU (CAAP) est élue à l'unanimité moins 1 abstention (UPP)

Il reste donc un quatrième poste à pourvoir.

4. DEMISSION DE LAURENCE DUC TITULAIRE CFDT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil a pris acte de cette démission de la représentante de la CFDT du poste d'administrateur titulaire et également de sa démission du poste de titulaire à la commission d'action sociale (CAS).

La CFDT a désigné comme nouvelles représentantes au Conseil :

- Hélène COURTOIS (F3C-CFDT) en qualité de titulaire,
- Elise DESCAMPS (F3C-CFDT) en qualité de suppléante.

5. DESIGNATION D'UN NOUVEAU OU D'UNE NOUVELLE TITULAIRE A LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE EN REMPLACEMENT DE LAURENCE DUC DEMISSIONNAIRE.

La Président explique que compte tenu de la démission de Laurence DUC (F3C-CFDT) le CA doit désigner un nouveau titulaire et un nouveau suppléant à la CAS.

BESSORA (SNAC) se déclare candidate en qualité de titulaire et en conséquence démissionne de son poste de suppléante de Vincent DHEYGRE (EAT).

En conséquence le Conseil doit choisir deux nouveaux suppléants.

Angela ALVES (personne qualifiée) se propose comme suppléante de BESSORA (SNAC).

Sabine LE STUM (SCA) candidate au poste de suppléante de Vincent DHEYGRE (EAT).

Les trois candidates sont élues à l'unanimité.

6. INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE (CAS).

Le document a été remis sur table.

7. PROPOSITION DE CREATION D'UN OBSERVATOIRE DE LA SANTE ET DU MENTAL DES ARTISTES AUTEURS.

Dominique LEPAPE (LIGUE) expose son projet d'observatoire de la santé et du mental car il a constaté que c'est un besoin constant chez les artistes auteurs, notamment depuis la crise et l'émergence de l'intelligence artificielle qui va désorganiser les métiers.

BESSORA (SNAC) juge le sujet très intéressant. Elle pensait que ça ne pouvait pas être du ressort de l'AG mais après réflexion cette instance pourrait être aussi un lieu de discussion qui pourrait venir en appui.

Jean SCHNEIDER(AFD) respecte entièrement cette initiative mais exprime sa perplexité quant à la suite donnée à ces travaux qui demandent beaucoup de persévérance et d'énergie.

Dominique LEPAPE (LIGUE) explique que d'autres professions ont ce genre d'observatoire.

Katerine LOUINEAU (CAAP) intervient pour rappeler que les artistes auteurs n'ont pas droit aux accidents du travail et aux maladies professionnelles (ATMP). Il serait possible de mettre en place les ATMP avec une augmentation de 0,5% de la contribution diffuseur.

Angela ALVES (personne qualifiée) trouve très pertinent la création de cet observatoire compte tenu du constat d'une évolution des frais de soin de santé psychologique et des données montrant une aggravation des prises en charge de santé sur ces sujets. Elle estime que le CA est le lieu pour essayer de trouver des solutions.

Pascale DORISON-POUJOL (CNAM) propose en complément d'orienter des actions de prévention.

Le Président indique qu'il trouve cette idée de mise en place d'un observatoire de ce type très intéressante. Il permettrait d'avoir une vue beaucoup plus claire des conditions de travail des artistes auteurs.

Les administrateurs échangent sur les risques de leurs différents métiers qui évoluent énormément (USPA) ou encore les auteurs qui accusent des chocs posttraumatiques chez les documentaristes et chez les photographes qui vont en zone de guerre (GARRD - UPP).

Elisabeth JONNIAUX (SRF) rapporte que les artistes auteurs sont confrontés à une grande précarité. Le déficit de droits sociaux pour les artistes auteurs entraîne des pathologies de toute sorte. Revenir à une proposition de droit au chômage des artistes auteurs serait selon la représentante de la SRF, une avancée majeure.

Concernant le projet d'observatoire de la santé Fabrice BENKIMOUN (représentant du Gouvernement) indique que le ministère pourrait l'enrichir avec des données complémentaires, notamment par des études qualitatives.

Dominique LEPAPE (LIGUE) se dit prêt à lancer le sujet et Il propose que dans un premier temps, les gens qui souhaitent s'impliquer dans ce projet se fassent connaître.

8. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS PROFESSIONNELLES PAR LES TUTELLES.

Fabrice BENKIMOUN (représentant du Gouvernement) présente la procédure de désignation des commissions professionnelles par les deux ministères. Le ministère va lancer au premier trimestre 2024 un appel à manifestation d'intérêt pour désigner les membres des cinq commissions professionnelles prévues par le code de la sécurité sociale (une par branche : écrivains, auteurs et compositeurs de musique, arts graphiques et plastiques, cinéma et audiovisuel, photographie). Le ministère mènera ensuite une enquête de représentativité, sur les mêmes critères que ceux qui ont permis de désigner les membres du CA, pour désigner les futurs membres par arrêté conjoint des deux ministères de tutelle. Il y aura une mesure de publicité et l'appel à manifestation d'intérêt sera transmis aux membres du Conseil.

Les membres des commissions professionnelles siègent également en commission de recours amiable.

9. **VOTE SUR LA MOTION SUIVANTE** : *Pour tenir compte de la réduction d'activité professionnelle nécessitée par l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs délibérants non-salariés de la commission d'action sociale perçoivent une indemnité pour perte de gain. Leur frais sont remboursés dans les conditions prévues à l'article R. 121-4 du code de la sécurité sociale. Cette disposition est applicable pour toutes les réunions de la commission d'action sociale depuis le 12 septembre 2023, et pour l'avenir également à toutes les réunions du bureau ou d'un membre du bureau avec l'administration.*

Le Président indique qu'une coquille s'est insinuée dans le texte avec la mention « pour l'avenir » et qu'il y a lieu de ne pas la prendre en compte. Le texte est donc :

Pour tenir compte de la réduction d'activité professionnelle nécessitée par l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs délibérants non-salariés de la commission d'action sociale perçoivent une indemnité pour perte de gain. Leur frais sont remboursés dans les conditions prévues à l'article R. 121-4 du code de la sécurité sociale. Cette disposition est applicable pour toutes les réunions de la commission d'action sociale depuis le 12 septembre 2023, et également à toutes les réunions du Bureau ou d'un membre du Bureau avec l'administration.

Chacune des propositions est soumise au vote :

- Remboursement des frais et versement d'une indemnité pour perte de gain (IPG) pour toutes les réunions de l'AG, du CA de la CAS y compris les réunions préparatoires des membres de la CAS pour établir le règlement intérieur de cette instance.

Vote pour à l'unanimité.

- Remboursement des frais et versement d'une IPG pour les réunions du bureau du CA avec les services de la SSAA.

Vote pour à l'unanimité.

Jérôme SESQUIN (GAARD) quitte la réunion à 17h13 et donne son pouvoir à Elisabeth JONNIAUX (SRF)

- Remboursement des frais et versement d'une IPG pour les réunions entre le Président du CA et les services de la SSAA.

Vote pour à l'exception de la représentante du CAAP qui s'abstient.

Aucun vote sur un nombre maximum de réunions indemnisées.

Katerine LOUINEAU (CAAP) informe qu'existe la possibilité de verser en supplément des IPG une indemnité forfaitaire de 30 euros par jour.

Le Directeur Thierry DUMAS indique que cette indemnité forfaitaire sera versée avec effet rétroactif.

10. QUESTIONS DIVERSES.

- Anne-Louise TRIVIDIC (SCA) propose aux administrateurs de se réunir afin d'échanger et de partager les différents projets intéressant les organisations.
- Katerine LOUINEAU (CAAP) souhaite que la tenue des réunions soit mixte : en distanciel et en présentiel.

Matthieu BAUDEAU et Hélène COURTOIS (F3C-CFDT) plaident pour être en présence, Dominique LEPAPE (LIGUE) souligne que c'est très compliqué pour les administrateurs qui vivent en province.

Le Président propose de mettre le format des réunions au vote du prochain CA.

- Elisabeth JONNIAUX (SRF) souhaite que l'on reparle du dispositif de rachat des cotisations pour les retraites.
- Katerine LOUINEAU (CAAP) évoque la suppression de la cotisation forfaitaire de début d'activité pour les BNC.

11. Fixation de la date de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Matthieu BAUDEAU propose deux dates :

- Une première date pour la réunion informelle des administrateurs sur site ou en Visio proposée par Anne-Louise TRIVIDIC (SCA), la date choisie est le 16 janvier - 14 heures
- La seconde date choisie pour le prochain CA est le mardi 6 février - 14 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17 heures 45.

Le Président



Matthieu BAUDEAU